RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

12/12/2023

N° E23000156 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 12/12/2023

CODE:1

Vu, enregistrée le 07/12/2023, la lettre par laquelle le Président de la communauté de communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Objet(s): Modification et révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s): Commune d'Ostricourt.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 :

DECIDE

ARTICLE 1: Monsieur Hervé LEGRAND, retraité de la police nationale et d'un groupe de haute technologie aéronautique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2: Monsieur Gérard LALOT, conseiller technique expert, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Pévèle Carembault, à Monsieur Hervé LEGRAND et à Monsieur Gérard LALOT.

Fait à Lille, le 12/12/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expedition conforme. Pour le graffier en che

L'adjoin administratif de lég